



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du vendredi 08 décembre 2023 – 19h00 – au Foyer de la Grande Salle**

---

**Présidence** : Monsieur Andrea TASINATO

**Personnes excusées** : Mmes Déborah BIGNENS, Carole BOURGEOIS, Sophie CROISIER, Elodie JEANNERET et Stéphanie LE COULTRE, ainsi que MM. Edgar DIEPERINK, Nicolas JACQUIER, Marc LANCOUD, Jérôme MAGNIN et Julien MICHEL.

**Personne absente** : aucune

\* \* \*

M. le Président Andrea TASINATO souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales. Le Président, en ce temps de l'Avent, partage une pensée : *"le Conseil communal est comme un sapin de Noël bien décoré: chaque décision est une boule d'engagement et chaque membre est une lumière qui contribue à l'harmonie de la communauté"*.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **40** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président informe qu'un changement dans la numérotation de deux préavis a été effectué par la Municipalité ce qui explique l'inversion figurant sur la convocation adressée aux membres du Conseil communal. De plus, le préavis 09-2023 portant sur le réaménagement des places de stationnement publiques est retiré de l'ordre du jour et sera porté à l'occasion d'une séance future.

Le Président informe également de la réception d'une interpellation de la part de M. Stéphane Bourgeois intitulée "Quelles suites a donné la Municipalité aux recommandations de la Commission ad hoc concernant le préavis 01-2023 en lien avec la transformation de l'Hôtel de l'Union". L'ajout de ce point nécessite une modification de l'ordre du jour qui doit être approuvée. Avec l'accord unanime de l'Assemblée, l'ordre du jour est modifié comme suit :

1. **Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2023**
2. **Communications du Bureau**
3. **Election complémentaire à la commission des routes**
4. **Préavis 05-2023 "Budget 2024" : rapport de la commission des finances**
5. **Préavis 06-2023 "Chemin Magnin – rapport de la commission ad hoc**
6. **Dépôt du préavis 07-2023 "Réfection Route d'Aubonne – Route de Saubraz – Arrêt de bus du Prunier"**
7. **Dépôt du préavis 08-2023 "Mise en place de zones 30 km/h"**
8. **Dépôt du préavis 10-2023 "Installation photovoltaïque sur toit nouvelle UAPE et création d'une communauté RPC (Regroupement pour Consommation Propre)"**



9. **Dépôt de l'interpellation 01-2023 "Quelles suites a donné la Municipalité aux recommandations de la Commission ad hoc concernant le préavis 01-2023 en lien avec la transformation de l'Hôtel de l'Union"**
10. **Informations de la Municipalité**
11. **Divers et propositions individuelles**

## 1. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2023

Le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions. Le Président remercie son rédacteur.

## 2. Communications du Bureau

Le Président invite les 4 membres du Conseil communal à avoir formulé une proposition de don des jetons de présence à prendre la parole et présenter les associations qu'ils soutiennent.

- Mme Nathalie BUSSARD présente l'association "Animal Aide Action"
- Mme Corrie WEBER présente l'association "La Vaux-Lierre"
- Mme Sandra DELAFONTAINE présente l'association "Les Notes Pétillantes"
- M. Saverio NUTRICATO présente l'association "Espace musical Prélude"

L'Association Les Notes Pétillantes remporte le plus de voix.

Le Président remercie les organisateurs des évènements intervenus récemment, notamment, la fête des 30 ans de Los Pepinos ainsi que la soirée annuelle de la Gym.

### Dates à venir

- 9 décembre 2023 : les Pompiers organisent leur collecte pour le Téléthon à la caserne
- 16-17 décembre 2023 : concert annuel de la Fanfare à la grande salle
- 19 décembre 2023 : l'ADIG invite le Père Noël au Collège du Marais
- 24 décembre 2023 : veillée sous le sapin de Noël organisé par l'ADIG
- 31 décembre 2023 : repas du réveillon à la cantine organisé par le FC Gimel-Bière
- 1<sup>er</sup> janvier 2024 : concert-apéritif à la grande salle organisé par la fanfare
- 2 janvier 2024 : bar et ambiance à la cantine organisé par le FC Gimel-Bière
- Janvier 2024 (plusieurs dates) : les Amis de Gimel présentent leur pièce de théâtre « A table »
- 17 janvier 2024 : l'ADIG organise des jeux de société à la salle de paroisse
- 21 janvier 2024 : Loto à la grande salle organisé par l'USL
- 26 février 2024 : prochaine séance du Conseil communal

Le calendrier 2024 de l'ADIG est à votre disposition au Petit Magasin ainsi qu'au Kiosque.



### 3. Election complémentaire à la commission des routes

Le Président informe que M. Daniel EGLI a présenté sa démission de la commission des routes suite à sa nomination à la commission des finances.

Le Président passe la parole à l'Assemblée afin de proposer des candidatures.

M. Daniel EGLI : présente M. David WYSS.

M. Sebastien DEBONNEVILLE : présente M. Jean-Marie RENAUD.

Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de places, une élection par scrutin de liste est nécessaire.

#### Résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection (par ordre de suffrages)

Bulletins délivrés : 40	Majorité absolue : 21
Bulletins rentrés : 40	
Bulletins nuls : 0	
Bulletins blancs : 1	

- |                         |                     |                                   |
|-------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| 1. <b>M. David WYSS</b> | <b>28 suffrages</b> | <b>ELU au 1<sup>er</sup> tour</b> |
| 2. M. Jean-Marie RENAUD | 11 suffrages        |                                   |

### 4. Préavis 05-2023 "Budget 2024" : rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à M. Florian MAGNIN, rapporteur, qui donne lecture du rapport de la commission des finances.

La parole est donnée à l'Assemblée.

Mme Sandra DELAFONTAINE : demande à quoi correspond le site "Geoportail" ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : il s'agit d'un site régional auquel la commune adhère permettant d'intégrer toutes les cartes de la commune, du sous-sol, des routes, etc. Cela offre une centralisation des informations sur un même portail utilisable tant par les services techniques communaux que la population. La commune travaille actuellement à collecter l'ensemble des informations qui pourront ensuite être intégrées sur la plateforme du site. Le montant de 25'000 fr. inscrit au budget inclut une prime unique d'entrée, après quoi, seule une cotisation annuelle sera acquittée.

M. Lionel WEBER : constate que l'endettement prévisible à la fin de la législature excède le plafond d'endettement. Celui-ci serait toutefois ramené en dessous du plafond à la faveur des amortissements hypothécaires prévisibles. Quelle garantie que lesdits amortissements pourront intervenir ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : rappelle que le tableau des investissements est remis à titre informatif et n'est pas lié au vote sur le projet de budget. Ceci précisé, le document inventorie l'ensemble des investissements souhaités durant la législature, lesquels devront être approuvés par le Conseil communal. Le fait de voter un crédit d'investissement ne conduit pas nécessairement à la souscription d'un emprunt équivalent, une partie peut être financée par la trésorerie. Enfin, les amortissements financiers mentionnés sont réels et interviendront d'ici la fin de législature. Il n'est toutefois pas encore possible de savoir à combien se montera le total de la dette en



## Conseil communal de Gimel

2026. S'agissant des bâtiments, une analyse est actuellement en cours. Il est vrai que la loi sur l'énergie ainsi que le projet de loi cantonale imposeront tôt ou tard l'assainissement des bâtiments. Les investissements que devront faire les communes seront énormes et occuperont assurément la Municipalité de la prochaine législature. Aujourd'hui, la priorité est mise sur la réfection des routes pour lesquelles des subventions sont possibles.

M. Olivier SCHÄR : comprend de la précédente intervention que "la patate chaude" est renvoyée au Conseil communal dès lors que c'est à lui de faire des choix. S'agissant du rapport de la commission, si on reprend les conclusions et qu'on essaie de lire entre les lignes d'un discours au ton convenu, on retient tout de même certains signaux d'avertissement. Dès lors, que faudrait-il à la commission des finances pour qu'un budget soit tout simplement refusé ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : estime qu'il y a confusion entre les questions liées aux investissements et celles liées au budget qui lui porte sur les frais de fonctionnement d'une année. Il n'y pas d'investissements dans le budget, mais notamment, les salaires, les frais d'entretien et les dépenses imposées aux communes. Un budget refusé a pour conséquence de fonctionner selon le mécanisme des douzièmes du précédent budget voté. Il est également rappelé que la Municipalité dispose d'une autonomie de l'ordre de 10-15% du budget total. Beaucoup de lignes budgétaires constituent des frais indispensables ou imposés pour lesquels il n'y a pas de marge de manœuvre.

Mme Doris CHRISTEN : la réponse donnée par M. le Syndic est la même qu'avait donné la commission des finances l'an dernier. L'étude du budget repose sur une appréciation globale des postes, d'une analyse comparative et de questions ciblées en cas de variation. Sur la base des informations à notre disposition ou des réponses obtenues suite à nos questions, il n'y pas de raison qui justifie de refuser le budget. En revanche, il est toujours possible de déposer des amendements sur des lignes budgétaires spécifiques. Refuser un budget dans son ensemble a des conséquences assez lourdes pour les finances communales. Rares sont les communes dans lesquelles un budget est refusé.

M. Simon NOBLE : a bien compris qu'il fallait distinguer les investissements du budget. Toutefois, si des liquidités ressortent du budget, elles peuvent financer des investissements. Est-ce bien exact ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : la trésorerie courante de la commune est générée par le budget. Le projet de budget porte sur les recettes et les dépenses. La trésorerie étant finalement constituée de ce qui reste. Si nous disposons d'une trésorerie suffisante, nous finançons certains investissements sans recourir à l'emprunt car on préfère utiliser nos liquidités disponibles plutôt que de s'endetter.

M. Simon NOBLE : comprend donc que si on se serre la ceinture au niveau du budget, on augmente la trésorerie pour financer des investissements.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : pas nécessairement. Cela dépend de la marge d'autofinancement qui est dégagée.

M. Olivier SCHÄR : entend bien la distinction entre budget et investissements. Toutefois, le budget permet d'assurer le financement des intérêts liés aux emprunts provoqués par les investissements de la Municipalité. L'explication avancée n'est dès lors pas totalement juste. On a le sentiment, chaque année, d'être confronté aux mêmes signaux d'alarme émis par la commission des finances avec les mêmes réponses données sur les causes et effets. Que peut dès lors faire le Conseil communal à part refuser le budget ou l'amender ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : précise que ce ne sont pas les investissements de la Municipalité, mais ceux de la commune préalablement votés par le Conseil communal.



## Conseil communal de Gimel

La parole n'étant plus demandée, le Président donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 05-2023 :

1. *D'adopter le budget 2024 tel que présenté qui boucle avec un déficit de 358'234 fr.*

et fait passer l'objet au vote.

Par **36 OUI, 2 NON et 1 ABSTENTION**, le préavis 05-2023 est accepté.

### **5. Préavis 06-2023 "Chemin Magnin – Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie" : rapport de la commission ad hoc**

Le Président passe la parole à M. Denis HUMBERT, rapporteur, qui donne lecture du rapport de la commission ad hoc.

Le Président rappelle que la commission des finances n'est pas appelée à rapporter en raison du fait que le financement du projet intervient au travers d'un financement par fonds propres.

La parole est donnée à l'Assemblée.

M. Marcel GROSJEAN : relève que le rapport présenté est libellé au nom de la commission thématique réseau d'eau alors que seule une commission ad hoc peut rapporter.

Le Président confirme qu'il faut bien comprendre que c'est la commission ad hoc qui rapporte en dépit de la mention introductive du rapport.

M. Laurent GUIGNARD : rappelle que le préavis fait état d'une subvention possible de l'ECA d'environ 20'000 fr. La pause des nouvelles conduites permettant d'augmenter suffisamment le passage de l'eau, la subvention de l'ECA se monte finalement à 227'000 fr.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 06-2023 :

- 1) *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie du chemin Magnin pour la somme de CHF 703'044.00.*
- 2) *De financer ce montant par un prélèvement de CHF 703'044.00 sur Le compte No 9280.010 Fonds de renouvellement service des eaux.*

et fait passer l'objet au vote.

Par **39 OUI, 0 NON et 0 ABSTENTION**, le préavis 06-2023 est accepté.

### **6. Dépôt du préavis 07-2023 "Réfection Route d'Aubonne – Route de Saubraz – Arrêt de bus du Prunier"**

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis municipal.



## Conseil communal de Gimel

Le Président informe que le préavis est confié à la commission des finances ainsi qu'à une commission ad hoc nommée par le Bureau qui se compose comme suit :

<b>Commissaires</b>
M. Denis HUMBERT
M. Sebastien DEBONNEVILLE
M. David WYSS
M. Jean-Luc RICHARD
M. Jérôme MAGNIN

### 7. Dépôt du préavis 08-2023 "Mise en place de zones 30 km/h"

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Le Président informe que le préavis est confié à une commission ad hoc nommée par le Bureau qui se compose comme suit :

<b>Commissaires</b>
M. Denis HUMBERT
M. Sebastien DEBONNEVILLE
M. David WYSS
M. Jean-Luc RICHARD
M. Jérôme MAGNIN

### 8. Dépôt du préavis 10-2023 "Installation photovoltaïque sur toit nouvelle UAPE et création d'une communauté RPC (Regroupement pour Consommation Propre)"

Le Président passe la parole à M. Laurent GUIGNARD qui donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Le Président informe que le préavis est confié à la commission des finances ainsi qu'à une commission ad hoc nommée par le Bureau qui se compose comme suit :

<b>Commissaires</b>
Mme Mary CROISIER
Mme Corrie WEBER
Mme Sandrine WINKELMANN
M. Marc LANCOUD
M. Enis DRAGOSHI

M. Serge KURSNER : s'interroge sur deux chiffres énoncés dans le préavis. Il est indiqué que les panneaux photovoltaïques produiraient 55'000 KW/h pour faire fonctionner une pompe qui consommerait 140'000 KW/h.

M. Laurent GUIGNARD : confirme que la production estimée se monte bien à 55'000 KW/h. La station de pompage située à proximité consomme, quant à elle, 140'000 KW/h (de jour comme de nuit). On estime



qu'environ 50% de la production des panneaux solaires pourra être utilisée, notamment, pour le fonctionnement de la station de pompage, l'autre moitié étant réinjectée dans le réseau.

### 9. Dépôt de l'interpellation 01-2023 " Quelles suites a donné la Municipalité aux recommandations de la Commission ad hoc concernant le préavis 01-2023 en lien avec la transformation de l'Hôtel de l'Union"

Le Président rappelle les conditions applicables au dépôt d'une interpellation et la procédure en lien avec sa prise en considération, respectivement son traitement.

Le Président demande à l'assemblée si l'interpellation est appuyée par cinq membres au moins (cf. art 62, §2).

La proposition est soutenue par >5 personnes. La prise en considération est acceptée.

M. Stéphane BOURGEOIS : remercie l'Assemblée pour le soutien apporté à son interpellation et explique le contexte de celle-ci. Lors de la rédaction du rapport de la commission ad hoc, un certain nombre de recommandations, certes non contraignantes, ont été émises. Le but de cette interpellation est d'avoir un retour de la Municipalité sur la suite donnée à ces recommandations. En aucun cas, l'interpellation ne vise à relancer le débat sur le fond du projet qui a déjà fait l'objet d'un vote de la part du Conseil communal.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : prend acte du dépôt et de la prise en considération de l'interpellation 01-2023. Une réponse sera donnée à l'occasion de la prochaine séance du Conseil communal.

Mme Sandra DELAFONTAINE : constate que si une réponse intervient lors de la prochaine séance du Conseil communal, la mise à l'enquête publique actuellement en cours sera déjà achevée.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme ce constat. Ce qui permettra également de faire un point de situation sur l'issue de la mise à l'enquête.

M. Stéphane BOURGEOIS : confirme que l'objectif n'était pas d'obtenir des réponses avant la fin de la mise à l'enquête. Chacun est libre de manifester son opposition sur tout ou une partie du projet à titre individuel. L'interpellation ne vise pas ce but.

### 10. Informations de la Municipalité

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

La tenue d'un **tir d'artillerie** aura lieu le dimanche 10 décembre 2023 à la Repetta.

Mme Anne-Laurence BERGER :

Informe que M. SCHMID, engagé à raison d'un 40% au **Centre des Jeunes**, a présenté sa démission avec effet à fin février 2024. Une procédure d'engagement doit prochainement débiter.

M. Heinz FORRER :

Réalise un point de situation sur l'état d'avancement du **PECC** au travers d'une présentation PowerPoint restituée en annexe au présent procès-verbal.



## 11. Divers et propositions individuelles

M. Pascal CIABURRI : demande quelle suite la Municipalité a donné au sondage sur le **projet de fusion** de communes.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : une rencontre avec les deux communes concernées n'est pas encore intervenue.

Mme Mary CROISIER : sollicite une information en relation avec le préavis 08-2023 sur la **mise en place de zones 30 km/h**. Il est indiqué dans le document que des comptages de véhicules ont été réalisés. Quels sont les résultats de ces comptages ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : ces informations seront volontiers mises à disposition de la commission ad hoc.

M. Maxime JAQUILLARD : suggère une idée qui a déjà cours dans d'autres communes, le **parrainage d'arbres** ou la création d'une **forêt du souvenir** à partir d'urnes funéraires. Ces idées originales pourraient s'inscrire dans le cadre d'une mesure du PECC.

M. Heinz FORRER : confirme qu'une démarche participative dans le cadre du PECC est prévue de sorte que des idées pourront tant venir de la population que de la commission thématique concernée. Derrière chaque idée, il faudra aussi tenir compte du personnel chargé de sa mise en œuvre.

M. Daniel EGLI : informe que le **Conseil intercommunal de l'ASSAGIE** a adopté son budget 2024 qui se monte à 9'611'000 fr. soit une augmentation de 3.8%. La hausse s'explique par une augmentation des frais de transport et des locations. De plus, à l'occasion d'une assemblée extraordinaire, l'ASSAGIE a décidé d'équiper toutes les classes des deux établissements scolaires de tableaux frontaux numériques pour un coût de 447'000 fr. De nouveaux statuts ont également été adoptés et devront encore être ratifiés par les conseils communaux des communes concernées.

Mme Doris CHRISTEN : revient sur la démarche participative concernant l'avenir de la **Place de la Vernette** qui a été très positive. La Municipalité a également informé les participants qu'un vote populaire pourrait être proposé aux habitants de la commune, peut-être au printemps 2024, déjà. Cette volonté exprimée par la Municipalité est à saluer. Toute action visant à associer la population doit être encouragée que ce soit dans le cadre de ce projet, mais aussi pour tout autre projet d'envergure à venir. S'agissant spécifiquement du projet de la Vernette, un échancier a été présenté, lequel prévoit un renvoi du projet au Conseil communal à la fin du processus administratif ou populaire. A ce stade-là, notre organe ne pourra qu'accepter ou refuser le projet sans pouvoir s'exprimer sur certains aspects fortement stratégiques ou contemporains, tels que la mobilité ou la durabilité, par exemple. Afin d'associer et faire adhérer notre Conseil communal au projet, est-ce que la Municipalité entend proposer la constitution d'une commission consultative ? Celle-ci n'aurait bien sûr pas vocation à se substituer à la Municipalité mais permettrait de créer un lien d'échange entre le Conseil communal et cette dernière.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : n'est pas opposé à cette proposition qui avait déjà été discutée au sein de la Municipalité.

M. Stéphane BOURGEOIS : appuie la proposition de Mme Doris CHRISTEN et remercie la Municipalité pour son ouverture sur cette question.

M. Lionel WEBER : appuie également la proposition de Mme Doris CHRISTEN.

M. Olivier SCHÄR : informe que tous les habitants des communes membres du Parc jura vaudois ont reçu, ou vont recevoir, un sondage sur le thème du loup. Toutes les personnes, qu'elles soient directement ou indirectement concernées sont invitées à prendre part à cette enquête.



## Conseil communal de Gimel

M. Marcel GROSJEAN : constate que les plans des mises à l'enquête ne sont plus publiés sur le site internet de la commune.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : prend note de cette remarque. Le nécessaire sera fait.

M. Stéphane BOURGEOIS : tient à remercier, au nom de l'USL, M. Nicolas KONRAD qui va prochainement quitter sa fonction de responsable conciergerie au sein de la commune. L'intéressé a démontré durant toutes ses années à Gimel un intérêt marqué pour les sociétés locales, toujours disponible et prêt à rendre service. La Municipalité est invitée à transmettre les chaleureusement remerciements de l'USL à M. KONRAD.

M. le Syndic Philippe REZZONICO prononce son discours de fin d'année.

M. le Président Andrea TASINATO prononce son discours de fin d'année.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h45.

Le Président

Le Secrétaire

Andrea Tasinato

Florian Magnin

Annexe : présentation de l'état d'avancement du PECC